



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2000-MC-2995

DOSSIER N^o : 17576

Objet : 3091-3347 Québec Inc.
Interdiction d'opérations sur valeurs

L'émetteur n'a pas déposé auprès de la Commission les états financiers pour le trimestre terminé le 30 avril 2000 conformément à l'article 76 de la Loi;

vu les articles 265 et 318 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux émet la :

décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de 3091-3347 Québec Inc..

Fait à Montréal, le 17 octobre 2000.

Le directeur des marchés des capitaux,

Jean-François Bernier

NL/lan

N.B. En vertu de l'article 318 de la Loi, l'émetteur a le droit de se faire entendre. Il lui suffit de communiquer avec Nathalie Lacroix, dans un délai de quinze jours, pour prendre rendez-vous. Après ce délai, le dossier sera transféré au Service du Contentieux.

3091-3347 Québec Inc.
130, rue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3E4

À l'attention de : Gonzague Drapeau Drapeau